

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2011**  
 à 20 h 00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Mme Brigitte JAEGLI, MM Paul CROMER et Étienne WURRY.  
 Mmes Michèle FETZER, Germaine FRIEDERICH, Céline MASTRONARDI, Fabienne SCHARWATT, Isabelle SPITZ.  
 MM Richard GAMB, André METZ, Didier METZ, Philippe MISS, Jean-Luc SCHWOERER.

Absent excusé : M. Fabien SCHULTZ

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

N° 1

**DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me WALTER, notaire à EPFIG, concernant la vente d'un immeuble bâti de 760 m<sup>2</sup>, cadastré section 51 parcelle 396/3, sis 4 Impasse du Tabac, appartenant à M. et Mme Richard GAMB,
- Considérant que l'immeuble en question est soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de cet immeuble ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX*  
*13 voix pour – 1 abstention*

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me WEHRLÉ, notaire à BENFELD, concernant la vente d'un immeuble bâti de 873 m<sup>2</sup>, cadastré section 7 parcelles 74 et 75, sis 47 Bas-Village, appartenant à M. et Mme Antoine KOBLOTH, M. et Mme Paul LAVIGNE et Mme Nathalie STRUB,
- Considérant que l'immeuble en question est soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de cet immeuble ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORÊT : CONSULTATION ENTREPRISE**

- M. le Maire présente au Conseil le devis établi par l'ONF pour les travaux en forêt prévus cette année : cloisonnement, nettoyage, dépressage, élagage, désignation arbres objectifs et taille de formation dans la parcelle 20.
- Entendu M. Étienne WURRY, adjoint au Maire, qui fait le compte rendu de son entrevue en forêt avec M. Pascal ZIRNHELD de l'ONF ; suite au devis établi, seuls les travaux de cloisonnement seront à prévoir dans la parcelle 20,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'effectuer les travaux de cloisonnement dans la parcelle 20,
- PRÉCISE qu'un nouveau devis sera établi pour les travaux prévus sur la parcelle 15,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux,

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ÉTUDE PARCELLAIRE : VIABILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

- Vu la délibération du 10 janvier 2011,
- Entendu le Maire qui rend compte au Conseil d'un nouveau projet d'études établi par le Cabinet SCHALLER pour la viabilisation d'un terrain communal cadastré section 51 parcelle 534/39, de 11,47 ares, hors AFUA WOELFLI,
- Considérant que la viabilisation du terrain, et la division en deux lots, permettra à la Commune la vente de ces terrains,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de confier au Cabinet SCHALLER la mission d'étude de division parcellaire, d'arpentage et de suivi des travaux de viabilisation du terrain communal cadastré section 51 parcelle 534/39, de 11,47 ares, hors AFUA WOELFLI, en deux terrains de construction,
- AUTORISE le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux pour la division de lots.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX  
11 voix pour – 3 abstentions*

## **PROJET ÉCOLES**

- Vu la délibération du 18 avril 2011 par laquelle le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et l'extension de l'école municipale à Nathalie LARCHÉ, architecte,
- Vu la présentation des études de Mme LARCHÉ lors de la séance du Conseil municipal du 6 juin 2011 et en Commissions École et Travaux en date du 30 juin 2011,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire pour les travaux de l'école,
- CHARGE le Maire de solliciter les subventions possibles pour ces travaux.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

- Entendu M. le Maire qui rappelle le contexte global de la Loi portant "Réforme des Collectivités Territoriales" avec en particulier la procédure d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le projet de Schéma présenté par M. le Préfet prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg avec celle du Piémont de Barr. La commune de Stotzheim est concernée en tant que membre de cette dernière,

- VU le projet de schéma reçu en mairie le 13 mai 2011,
- VU les objectifs de rationalisation des périmètres des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale),
- COMPTE TENU de la coopération ancienne entre les deux Communautés des Communes identifiées collectivement sous Pays de Barr et du Bernstein,
- VU également l'intérêt bien compris du territoire,

### **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de donner un avis favorable au projet de SDCI concernant la commune de Stotzheim.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>e</sup> CLASSE**

- Vu la délibération du 6 juin 2011 par laquelle le Conseil Municipal décide de recourir à un adjoint administratif titulaire, mis à disposition par le centre de gestion, pour la durée du remplacement du congé de maternité de la secrétaire de mairie,
- Considérant que le Centre de gestion ne peut mettre à disposition une secrétaire itinérante qu'à partir de 35 h par semaine,
- Considérant le besoin réel de la Commune,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26/01/84 et son article 3,
- Considérant qu'une assistante a été engagée depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011,
- Considérant le congé de maternité à partir de septembre 2011 de la secrétaire de mairie, il est proposé de faire appel à un CDD pour besoin occasionnel, à temps partiel

### **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'annuler la délibération du 6 juin 2011 concernant la demande de mise à disposition par le centre de gestion d'un adjoint administratif pour le remplacement de la secrétaire,
- DÉCIDE de créer un emploi occasionnel d'agent administratif de 2<sup>e</sup> classe en qualité de non titulaire :
  - missions : aide au remplacement de la secrétaire de mairie en collaboration avec l'assistante à la secrétaire,
  - rémunération selon grille indiciaire : 1<sup>er</sup> échelon indice brut : 297, indice majoré : 295,
  - temps non complet : 24 h hebdomadaires, soit 3 jours,
  - durée du contrat : 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 décembre 2011 inclus.

- INDIQUE que le contrat sera établi sur les bases de l'application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011, chapitre 012.
- CHARGE le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>e</sup> CLASSE :  
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE Mme D'AMATO**

- Vu la délibération du 18 avril 2011 par laquelle le Conseil Municipal décide de créer un poste en filière administrative, à temps partiel, renouvelable une fois,
- Vu le contrat d'engagement de Mme Nadine D'AMATO expirant le 31 juillet 2011,
- Considérant le congé de maternité de la secrétaire de mairie à partir de septembre 2011,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26/01/84 et son article 3,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de renouveler le contrat de Mme Nadine D'AMATO, en tant qu'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe en qualité de non titulaire :
  - missions : remplacement de la secrétaire de mairie en collaboration avec une assistante,
  - rémunération selon grille indiciaire : 1<sup>er</sup> échelon indice brut : 297, indice majoré : 295,
  - temps non complet : 22 h hebdomadaires (2 x 7 h et 1 x 8 h),
  - durée du contrat : 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> août jusqu'au 31 octobre 2011 inclus, pouvant déboucher sur un Contrat à Durée Indéterminée, à temps partiel.
- INDIQUE que le contrat sera établi sur les bases de l'application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011, chapitre 012.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**DIVERS ET COMMUNICATION**

**1. Comptes rendus des Commissions Communales :**

Commission Vie Locale

Les membres de la commission se sont réunis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour discuter des points suivants :

- Clair de Nuit,
- Divers.

Commissions Ecole / Travaux

Les membres des commissions se sont réunis le 30 juin 2011 pour discuter des points suivants :

- Visite sur place de l'ancien préau,
- Projet restructuration écoles,
- Divers.

Commission Urbanisme

Les membres de la commission se sont réunis le 14 juin 2011 pour discuter des points suivants :

- Modification du Plan Local d'Urbanisme,
- Divers.

Commissions Réunies

▲ Les membres de la commission se sont réunis le 14 juin 2011 pour discuter des points suivants :

- Clair de Nuit
- Projet écoles
- Courrier M. et Mme AZAL
- Divers.

▲ Les membres de la commission se sont réunis le 27 juin 2011 avec les associations locales concernant Clair de Nuit 2011

**2. Parcelle RIEHLING**

Le Maire informe le Conseil de la proposition de la famille RIEHLING pour la vente d'un terrain leur appartenant. Suite à la première proposition, achat décidé par délibération du 18 avril 2011, pour la parcelle cadastrée en section 51 n° 8, d'une surface de 6,79 ares, la famille RIEHLING propose la vente de la parcelle située à côté, cadastrée section 51 n° 7. Cependant, une partie seulement pourrait être vendue. De plus, une modification du premier achat devra être effectuée. Au final, une totalité d'environ 10 ares pour les deux parcelles serait proposée à la Commune. Une étude est en cours et le projet sera présenté en septembre aux conseillers, après l'étude d'arpentage faite par le géomètre.

- Mme Isabelle SPITZ fait le compte rendu du conseil d'école élémentaire.
- M. le Maire fait le compte rendu du conseil de l'école maternelle.
- M. le Maire informe le Conseil des différents devis reçus pour l'achat d'une nouvelle cuve à fioul pour le dépôt communal. Le point sera exposé au prochain Conseil.
- M. le Maire informe le Conseil du sinistre du logement du Presbytère. Les locataires ont quitté le logement pour s'installer à Zellwiller. Un expert viendra sur place concernant les dommages. Des travaux seront à prévoir. Le logement ne sera plus loué pour le moment.
- M. le Maire informe le Conseil que le test pour le pont du Haut-Village est prévu le 18 juillet prochain. Le pont sera prochainement accessible.
- Une réunion a eu lieu ce jour à 19 h 30, avant le conseil municipal, pour la présentation du projet du columbarium par l'entreprise COSSUTTA. Ce point sera exposé au prochain Conseil.
- Le prochain Conseil aura lieu le 11 juillet 2011.

**La séance est levée à 23 h 45**

***Extrait certifié conforme.  
Le Maire***